



Règles de priorités : cas particulier

Par **magnanas**, le **01/10/2015** à **11:55**

une moto roule sur une petite route de campagne sans marquage central. A sa droite une petite route dans signalisation routière ni balise blanche. A gauche de la moto à l'intersection une voiture arrêté (clignotant en action) qui veut tourner à gauche et deux voitures derrières. A sa droite sur la petite route une autre voiture arrêtée qui veux tourner à gauche. Question: la moto a telle la priorité sur la voiture de gauche. si oui la voiture de droite doit-elle laisser passer la moto. Important car la voiture de droite s'est engagée provoquant un accident.

merci de vos réponses. les assurances sont en négociations pour le degré de responsabilité.

Par **martin14**, le **03/10/2015** à **15:06**

Si vous avez votre permis, vous devriez vous-même avoir un avis non ? quel est-il ? et lequel des usagers êtes-vous dans ce trio ? la voiture de gauche ? la voiture de droite ? la moto ?

Par **janus2fr**, le **03/10/2015** à **15:24**

Bonjour,

En l'absence de signalisation, on applique la priorité à droite. Donc la moto devait laisser passer la voiture de droite.

Par **martin14**, le **03/10/2015** à **18:31**

Oui, la voiture de droite était prioritaire ..

C'est donc la moto qui a provoqué l'accident ... et on ne voit toujours pas très bien en quoi ce cas banal et simple de priorité serait, selon le titre, "particulier" ?

Pourquoi la voiture de droite devrait laisser passer la moto ?

Avoir son permis et ne pas connaître les règles de priorité à droite dans un carrefour ... ça laisse assez perplexe ..

Par **magnanas**, le **06/10/2015** à **09:00**

pour moi la voiture à gauche de la moto n'avait pas la priorité sur la moto et la voiture à droite de la moto n'avait pas la priorité sur la voiture à sa droite. donc la moto passe puis la voiture de gauche et enfin la voiture de droite.

Par **martin14**, le **06/10/2015** à **09:23**

Faites nous un dessin complet et détaillé parce qu'on n'y comprend plus rien ...
Dans votre récit initial, la "voiture de droite" n'avait rien à sa droite ... en tous cas, vous ne l'aviez pas mentionnée comme ayant un véhicule à sa droite ; Maintenant, ce n'est plus le cas ... Elle a, elle aussi, une voiture à sa droite ...

Par **Visiteur**, le **06/10/2015** à **11:46**

de toute façon si la moto a été percutée par la voiture de sa droite c'est le 2 roues qui est en tort ! et après en fonction des chocs on cascade !

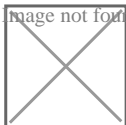
Par **janus2fr**, le **06/10/2015** à **13:28**

[citation]pour moi la voiture à gauche de la moto n'avait pas la priorité sur la moto et la voiture à droite de la moto n'avait pas la priorité sur la voiture à sa droite. donc la moto passe puis la voiture de gauche et enfin la voiture de droite.

[/citation]

J'ai fait un croquis de ce que j'ai compris au 1er message :

Image not found or type unknown



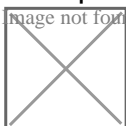
Si c'est bien cette situation, la moto doit la priorité à la voiture de droite (B). La voiture de gauche (A) doit la priorité à la moto. L'ordre de passage est donc : voiture B, moto, voiture A.

Si la situation était autre, merci de préciser un peu plus...

Par **janus2fr**, le **06/10/2015** à **13:36**

En reprenant les différents messages, je pense que la situation était plutôt :

Image not found or type unknown



Situation de blocage car chacun doit laisser passer quelqu'un, la moto doit laisser passer la voiture B, la voiture B doit laisser passer la voiture A et la voiture A doit laisser passer la moto. Le choc ayant eu lieu entre la moto et la voiture B, c'est donc bien la moto qui est en tort puisqu'elle devait la priorité à cette voiture.